

## **COMPTE RENDU DE LA COMMISSION SCOLAIRE & SOCIALE**

**de Mardi 8 juin 2010**

### **concernant le renouvellement du contrat enfance**

**Présents: J.M REGNY Maire - Mr JONINON.P - Me CUSSIERE M.C -  
ME BECARD. E - Mr GINOT .M - Mr PETITBOUT DGS  
Me DUFOUR.- Me BOSCO.B- Mr GALICHET.E**

**Excusé(e) Me MICHEL .S et Mr DUPIN .G**

**Notre travail portait sur la rédaction du nouveau contrat.**

**Que devons nous garder ou modifier,**

**Eliane BECARD précise que suite à un entretien téléphonique avec Mme GIOIA de la CAF cette dernière précise que nous avons le temps, pourvu que le contrat soit signé avant le 31 12 2010, ce qui ne changé rien pour nos aides de la CAF.**

**Mme GIOIA rappelle qu'elle est dans l'attente du décompte des charges supplétives 2009, Eliane transmet cette demande au DGS, chose a été faite de suite, et le document remis à Mme GIOIA le mercredi 9 au matin ( Mme GIOIA se trouvant sur la commune)**

**En commission, nous nous posons une question sur notre projet de Jardin d'enfants devons nous le faire figurer ou pas dans le nouveau contrat, compte tenu qu'à ce jour nous ne sommes pas à même de fixer une date pour sa mise en route, et faire un chiffrage ; la question sera posée à Mme GIOIA .**

**Dans le même ordre d'idée, concernant le RAM , le dossier va être présenté le 16 juin prochain à la Communauté de communes pour approbation si possible par l'ensemble des Maires; nous nous posons la question, s'il est dans la compétence de la Cté COM fera t' il l'objet d'un contrat séparé ou pas à notre contrat enfance ?? la question sera posée, mais attendons le 16 juin,**

**Comme l'avait demandée Me GIOIA , 3 communes ont fait part de leurs intentions, Nervieux a un projet de développement pour prise en charge d'accueil périscolaire, ST MARCEL a un projet de crèche de 12 places  
VIOLAY étudie un rapprochement avec BUSSIERES**

**LE LENDEMAIN ME GIOIA ETANT SUR BALBIGNY, je l'ai rencontré,**

**Aux questions ci dessus, elle répond le prochain contrat sera établi sur 4 ans soit échéance 31 12 2013.**

**Nous n'avons pas à nous préoccuper de la rédaction de ce contrat, elle nous le fera suivre, les termes y figurant sont très précis et établis par les services compétents à**

**PARIS, nous devrions les avoir d'ici fin juin, pour ce qui concerne les différents articles, pour les autres pages chiffrées, il faut qu'elle travaille sur les documents que nous lui avons remis ce matin, et après elle nous fera les propositions des sommes que la CAF nous attribuera pour les 4 années à venir.**

Concernant notre projet de Jardins d'enfants, Me GIOIA conseille qu'il soit indiqué dans le contrat, et lorsqu'il sera sur le point d'être traité avec un chiffrage et la façon dont nous l'envisageons, **UN AVENANT** au contrat sera établi, et à ce moment elle nous chiffrera les aides que nous versera la CAF.

Concernant le RAM, celui ci figurera dans notre contrat même s'il est dans la compétence de la Cté Com , sachant qu'une délibération sera établie par cette dernière avec **la clause de compétence optionnelle pour le RAM SEULEMENT**, la COM COM prendra contact avec la Préfecture pour les démarches à faire.

La question du temps de travail de Claire DACHEUX sera peut être à revoir, actuellement elle est à 0,60 % , si elle doit se rendre sur d'autres communes il faudra probablement envisager une augmentation de temps de 10 ou 20 % à voir le moment venu!!!

Concernant la prise de compétence du futur jardin d'enfants, Me GIOIA attire notre attention sur le fait que celui ci soit considéré « service public » ce qui signifie que nous serions soumis a appel d'offres , et dans ce cas c'est le moins disant qui l'emporte; elle suggère plutôt que nous annoncions que c'est à l'initiative de AFR ou autre, par exemple qui a émis l'idée d'un service supplémentaire apporté aux habitants de la commune, et dans ce cas nous ne sommes pas soumis aux mêmes obligations.

En résumé, nous attendons la décision de la COM COM DU 16 JUIN pour le RAM

<ensuite Me GIOIA d'ici fin juin nous transmettra les premières pages du nouveau contrat, que nous relierons ensemble, si besoin elle viendra pour explications complémentaires.

Ensuite courant septembre mise en forme définitive.

PS A l'ordre du jour du prochain Conseil municipal du 21 juin, nous aborderons la question des 1500 € de subvention attribués à AFR pour les ados, laquelle subvention sera donnée pour les 4 années suivantes, Mme GIOIA me précise que la CAF prendra en charge une partie de cette somme, de ce fait il serait opportun de voir si en attribuant 2000 ou 3000 € par exemple qu'elle serait la participation de la CAF sur ces sommes là; Mme GIOIA nous fera le calcul Comprenez bien que le 21 juin nous ne demanderons pas de voter une subvention de 3000 € mais seulement de donner la possibilité d'une étude par la CAF.

ELIANE